

VOIX DU MONDE RURAL

2011/02 N° 102

Accès et droit à la terre
des populations indigènes

VMR

Rédacteur en chef:

George Dixon
FERNANDEZ

Secrétariat:

FIMARC aisbl
rue Jaumain 15
5330 ASSESSE
BELGIQUE
Tél/fax: 32-83-656236
www.fimarc.org
fimarc@skynet.be

Compte bancaire:

ING 310-0756026-94
IBAN
BE87 3100 7560 2694
BIC/SWIFT
BBRUBEBB

Mise en page:

FIMARC aisbl

Photos & Dessins:

FIMARC aisbl
sauf mention spéciale

Abonnement:

15,00 €/an

Parution:

31^e année

Impression:

IMPRIBEAU
Beauplateau 1
6680 SAINTE-ODE
BELGIQUE
www.impribeau.be

Sommaire

| | |
|---|----|
| Editorial | 3 |
| L'accès et le droit à la terre des populations indigènes | 5 |
| Déclaration finale du Comité Exécutif contre les accaparements de terres | 11 |
| Nouvelles de la FIMARC | 15 |

*Couverture : Bolivie
(PH. Léon Tillieux)*

Périodique, publié en quatre langues par la FIMARC, qui
donne un écho de la vie du monde rural et de l'action des
Mouvements membres ou non de la Fédération

© FIMARC



*Marche de revendication pour la survie
des paysans wayanad (Kerala, Inde) - FSM 2007 Kenya (MIJARC)*

Chers lecteurs du VMR,

Comme nous vous l'annoncions précédemment, nous sommes de retour avec une série d'articles sur la terre. Ce numéro de VMR est totalement consacré au thème de l'accès et du droit à la terre des Communautés indigènes. Le droit à la terre et à ses ressources sont d'une importance fondamentale pour les populations indigènes car il constitue la base de leur économie et est la source de leur spiritualité, de leur identité culturelle et sociale.

Les populations indigènes et les tribus ont des modes de vie uniques et leur vision du monde est basée sur leur relation étroite avec la terre. Cette relations unique de territoire traditionnel peut être vue de diverse manière, en fonction de la façon dont les populations indigènes s'investissent dans cette relation ; elle peut consister en l'usage, la présence ou l'entretien de sites cérémoniels sacrés, en des cultures sporadiques ou plus constantes, en rencontres saisonnières ou occasionnelles, en chasse ou pêche....

Les populations indigènes sont les descendants de ces peuples qui ont habité un territoire bien avant la colonisation ou la création des états actuels. La dépossession de leurs territoires traditionnels est un des problèmes majeurs rencontrés par les populations indigènes partout dans le monde. Pour ces populations, la terre et les droits territoriaux ne sont pas simplement « une question de possession ou de production mais sont étroitement liés à la conservation de l'héritage culturel et spirituel des groupes indigènes ».

Les intérêts économiques de gouvernements et de grandes sociétés dans l'extraction de ressources et le développement industriel affectent très négativement le droit des populations indigènes dans de nombreux pays et c'est pourquoi la protection des terres indigènes et des ressources naturelles est non seulement une question de droits humains, mais aussi une question qui a des répercussions fortes dans le domaine économique, des rapports avec la gouvernance environnementale et des implications tant légales que politiques. La tendance générale à favoriser la propriété foncière individuelle plutôt que des droits à terre collectifs est une autre menace pour les peuples indigènes, puisqu'il ouvre non seulement la privatisation des terres et des ressources, mais aussi la possibilité de vente de terres aux individus non-indigènes et des intérêts d'affaires. Les droits de propriété collectifs de communautés indigènes sur les terres qu'ils ont traditionnellement occupées et les ressources naturelles devraient être reconnus.

De nombreux mouvements de la FIMARC ont été activement investis sur ces questions depuis de nombreuses années. Certains de nos mouvements, comme l'ACR du Brésil travaillent avec les populations indigènes pour protéger et promouvoir leurs droits et leurs modes de vie. La plupart des membres de notre mouvement Indien, l'INAG sont engagés dans la défense des droits des dalits, des Adivasis et des communautés tribales. Ceci ne sont que deux exemples parmi de nombreux autres.

Nous attendons plus d'informations sur vos engagements à cet égard. Je vous souhaite une bonne lecture

*George Dixon FERNANDEZ
Secrétaire général*



L'accès et le droit à la terre des populations indigènes

DES EXEMPLES D'ACCAPAREMENT DE TERRES DES POPULATIONS INDIGENES

Au Brésil, dans la région du Mato Grosso del Sul, (état du Sud) les Guaranis-Kaiowa sont une des tribus indiennes expulsées de leurs terres traditionnelles pour faire place à de grandes plantations industrielles, spécialement pour la production d'agro carburants. Bien qu'en 1988, la constitution brésilienne ait octroyé aux différents peuples indiens des terres représentant l'équivalent de 12 % de la surface du pays, de grandes sociétés et de nombreux hommes politiques ne l'entendent pas de cette oreille et ne respectent pas cette loi ou essaient de la faire supprimer.

Le pays s'est lancé très tôt, dès 1938, dans la production de bioéthanol, appelé aussi « pétrole vert ». Mais c'est durant la longue dictature militaire et suite au premier choc pétrolier de 1973 que le Brésil va lancer son plan Pró-álcool et dès la fin des années 80, plus de sept voitures sur dix roulaient ainsi grâce à ce carburant, composé de 85 % d'éthanol et de 15 % d'essence.

En 2003, Volkswagen lance sa voiture "flex-fuel", ce qui va totalement changer le parc automobile du pays. Le système accepte indifféremment l'essence, l'éthanol ou un mélange des deux. Il permet aux utilisateurs de choisir le carburant qu'ils souhaitent et cela en fonction des prix.



Mato Grosso - Brésil

En plus de fournir entièrement son marché intérieur, le Brésil est devenu le second exportateur de bioéthanol. Et c'est pourquoi les terres du Mato Grosso sont de plus en plus convoitées pour produire ce bioéthanol devenu très populaire. 65 % des nouveaux investissements en bioéthanol du pays se font dans cette région.

La clé du conflit qui oppose les habitants locaux et les grands propriétaires qui veulent investir cette région : la terre et sa (non) délimitation. Les indigènes du Brésil ont reçu, depuis 1988, une reconnaissance estimable de leur territoire.

Du moins en théorie, car, comme c'est souvent le cas - surtout dans les régions reculées - au Brésil, entre la loi et son application, il y a parfois un très grand écart. Ainsi les dizaines de milliers d'hectares réclamés par les Guaranis au Mato Grosso se sont limités à une peau de chagrin et ils estiment avoir perdu 90% de leur territoire.

Confinés le long de routes, les Guaranis survivent plus que ne vivent. Privés de terre, la moitié d'entre eux ont trouvé un "emploi" au sein des grandes sociétés produisant du bioéthanol. Emploi mal rémunéré et dans des conditions de travail et de vie souvent dégradantes. Et le conflit est aussi meurtrier. Rien qu'en 2009, 33 Indiens ont été assassinés dans le MS et 36 enfants sont morts de malnutrition en quatre ans.

A l'heure où l'Europe compte sur le bioéthanol brésilien pour arriver à son objectif de 10 % de "transports verts" d'ici 2020, cette situation interpelle. Les indiens veulent récupérer leur terre mère, la Pachamama, la cultiver et lui permettre de récupérer sa biodiversité.

En Bolivie, pour la population autochtone, la Terre Mère est omniprésente. Elle reçoit quotidiennement sa rasade d'alcool, sa part de grains de maïs, quelques cuillerées de soupe. Une foule d'offrandes que même — et surtout — les plus pauvres des pauvres n'oublient jamais de verser car «la Pachamama, c'est la vie», dit-on dans les Andes.



Bolivie (L. Tillieux)



Pourtant, si chacun donne chaque jour un petit quelque chose à la terre, le retour sur investissement n'est pas le même pour tous. Après deux réformes agraires inachevées (1953 et 1996), la Bolivie reste en effet le pays des Amériques au territoire le plus inégalement réparti. Ici, alors que 33 % des Boliviens se partagent 5 % des terres bonnes pour l'agriculture ou l'élevage, 2 % des propriétaires possèdent 34 % du territoire. Des domaines immenses qui ne sont souvent même pas utilisés par les «latifundistes»⁽¹⁾.

Ainsi, au cœur de l'Orient bolivien formé de vallées, là où se trouvent les sols les plus fertiles du pays, des millions d'hectares dorment, improductifs. Des «terres spéculatives». Et il y a, tout autour, des milliers de paysans sans terre qui les regardent avec envie. On estime aujourd'hui que 250 000 familles boliviennes sont sans terre et que près d'un million d'autres n'ont pas un lopin assez grand pour subvenir à leurs besoins.

En Inde, les populations Dalit ou Adivasis, dans de nombreux états sont chassées de leurs terres pour permettre à des sociétés de s'installer et d'utiliser les ressources locales.



En Orissa le projet d'aciérie proposé par la société multinationale coréenne POSCO a beaucoup d'impacts défavorables sur la vie des communautés tribales locales .Ce projet inclut également l'implantation d'une centrale électrique de 400 mégawatts ainsi que l'extraction de ressources naturelles. Plus de 4000 familles soit environ 22,000 personnes seront affectées par ce projet qui entraînerait la disparition de leur gagne-pain basé sur une économie agricole florissante. Les communautés tribales qui forment 74% de la population dans ce secteur, dépendent en effet complètement de ces forêts pour produire le carburant, le fourrage, les fruits et les plantes médicinales.

Les nombreuses chutes d'eau dans le secteur fournissent l'eau potable ainsi que l'eau servant à l'irrigation des cultures. Le projet d'extraction affecterait également la fameuse chute d'eau de Khandadhar qui est une destination touristique célèbre en Inde. Les collines de Khandadhar, où POSCO compte implanter les mines, s'étendent sur plus de 6000 hectares et sont couvertes de forêts comportant une flore et une faune très diversifiées.

¹ nom espagnol désignant les propriétaires de très vastes propriétés terriennes

L'utilisation de grandes quantités d'eau pour le projet POSCO affectera non seulement les communautés locales mais touchera sévèrement l'approvisionnement en eau potable et la provision d'eau d'irrigation de quatre districts voisins

La destruction du littoral affectera également l'habitat et les lieux de reproduction de la tortue Olive Ridley déjà en voie de disparition ainsi que d'autres espèces importantes.

Durant ces cinq dernières années, sous la bannière de POSCO Pratirodh Sangram Samiti (PPSS) le mouvement populaire Anti-POSCO - les populations se sont opposées à ce projet et ont choisi des formes pacifiques et démocratiques de luttes pour exprimer leur résistance et leur refus de céder leurs terres et leur gagne-pain. Dernièrement les autorités ont utilisé la violence contre les protestataires pour les forcer à renoncer et abandonner toute résistance à ce projet. Aussi le gouvernement a repris illégalement des terres, violant ainsi la Forest Rights Act ⁽²⁾ et faisant augmenter la tension dans ce secteur

Questions proposées aux groupes et mouvements :

- *Connaissez-vous des cas semblables d'accaparement de terres dans votre pays ?*
- *Qui en sont les principales victimes ?*
- *Pourquoi ?*

² *Scheduled Tribes and Other Traditional Forest Dwellers Forest Rights Act : la loi sur la protection des tribus traditionnelles et autres habitants des forêts est une loi édictée par le gouvernement indien visant à reconnaître des droits à certaines minorités rurales sur les zones protégées qu'ils habitent*



LES POPULATIONS INDIGÈNES S'ORGANISENT

Au sein de leur pays :

En Bolivie, le Mouvement des Travailleurs sans Terre (MST) est né il y a 6 ans sur le modèle de son grand frère du Brésil. Les paysans occupent les terres non utilisées par les latifundistes pour les cultiver, puis tenter d'en obtenir légalement les droits, suivant le principe que «la terre appartient à celui qui la travaille».

Ce qui n'est pas si simple sur le terrain, mais à force de ténacité on estime que le MST compte aujourd'hui quelque 10.000 membres et on recense actuellement près de 65 occupations de terres. Tous les militants du MST le concèdent toutefois: leur moyen d'action n'est qu'un pansement sur un problème qui doit être réglé à La Paz. Le problème de fond, c'est la distribution des terres, et ça doit se régler légalement.

Evo Morales, premier Président indigène, a ainsi lancé une nouvelle réforme agraire il y a deux mois. La première phase consiste à redistribuer plus de deux millions d'hectares des terres de l'État aux paysans pauvres. Dans la seconde, l'État reprendra possession des latifundios (les grands domaines terriens) sous-exploités, usurpés ou laissés en déshérence, afin de les redistribuer.

En informant la communauté internationale :

En décembre dernier, une délégation emmenée par Anastacio Peralta, chef de la communauté Guarani-Kaiowa est venu plaider la cause de sa communauté devant le Parlement européen.



Anastacio Peralta, chef de la communauté Guarani-Kaiowa

Après s'être rendus à Oslo avant d'aller à Heidelberg, Berlin et Vienne, ils avaient comme programme à Bruxelles de:

- discuter avec des parlementaires européens afin de leur faire part de la situation
- donner une conférence de presse au Centre de presse international
- participer à une réunion à la Commission européenne avec Davide Zaru, responsable des relations internationales dans l'Unité Droits de l'Homme

Ils ont demandé au Parlement européen de veiller à ce que les lois soient respectées par les investisseurs européens qui sont nombreux au Brésil. Anastacio Peralta, leader de la communauté Guarani-Kaiowa, a pour principale mission de mener son peuple à récupérer leur « terre mère ». FIAN-Belgium a également insisté lors de la rencontre avec Mme Eeva Eikila, conseillère de Mme Heidi Hautala, présidente de la sous-commission Droits de l'Homme du Parlement européen, sur certains points à défendre au sein du Parlement:

- Promouvoir des politiques visant à renforcer l'accès des populations aux ressources (terre, eau, forêts, etc)
- Promouvoir des politiques agricoles durables et respectant le droit à l'alimentation
- Abandonner les objectifs quantitatifs contraignants visant à remplacer une partie des combustibles fossiles dans le secteur des transports par des agrocarburants
- Adopter des politiques visant à réduire le transport et la consommation d'énergie
- Mettre un terme aux incitants financiers qui promeuvent la production et l'utilisation des agrocarburants

Questions proposées aux groupes et mouvements :

- *Dans votre pays, dans votre communauté, comment vous êtes vous organisés face à des problèmes semblables ?*
- *Quelles sont selon vous les moyens les plus adéquats pour faire pression ?*

DECLARATION FINALE DU COMITE EXECUTIF

Les membres du Comité exécutif de FIMARC issus de tous les continents et mandatés par l'Assemblée mondiale de la FIMARC, se sont rencontrés à Assesse, en Belgique, pour une session de travail qui avait pour thème « le droit et l'accès à la terre dans le contexte de l'accaparement des terres ».

La terre

Dès le début de la création, Dieu créa la terre et la confia aux hommes pour qu'il la protège et la fasse fructifier pour produire de la nourriture en harmonie avec toute la création. La terre est donc une ressource principale sans laquelle aucune vie n'est possible. La terre est notre mère, nous avons été formés dans son ventre et nous retournerons en son sein pour notre repos éternel. Les personnes qui possèdent la terre ont droit aux honneurs, à la dignité et ont le pouvoir de contrôle. Les populations rurales définissent la terre en termes de statut social, d'accès à l'alimentation à l'éducation et à la santé. Dans ce sens, notre terre est précieuse et ne peut être comparée même pas à la possession d'or, d'armes, de voitures, de bâtiments, car elle est plus précieuse que tout. C'est le mystère et la clé de la vie. « Aucune terre » signifie « Aucune vie ».

Accès et contrôle de la terre

En Afrique, Asie, Amérique latine et en Europe, les terres étaient cultivées collectivement et les agriculteurs locaux avaient accès facilement aux terres pour produire de la nourriture pour leurs familles et les communautés. Aujourd'hui ce n'est plus le cas et les États ont pris le contrôle sur les terres. L'accès à la terre par les petits agriculteurs est de plus en plus difficile. Les investisseurs étrangers (Gouvernements, sociétés transnationales, personnes individuelles etc.) ont plus facilement accès à la terre que ces petits agriculteurs. La propriété terrienne est facilitée par l'intermédiaire des gouvernements, de leurs fonctionnaires ou agents ; des investisseurs locaux spéculent et achètent des quantités de terres énormes. Des accords sont passés secrètement entre les gouvernements, avec des objectifs différents, mais qui ne sont en général pas destinés à produire de la nourriture pour les populations locales.

Les terres sont directement ou indirectement contrôlées par des États puissants, des investisseurs privés, des sociétés mutuelles ou encore des institutions financières y compris la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International par le biais de leurs politiques et programmes orientés vers le tout au marché. Tout cela influence réellement les politiques agraires dans les États du Sud.

Les gouvernements d'Afrique sub-saharienne, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe, se sont compromis pour mettre en œuvre une politique de privatisation, donc faisant de la terre un produit économique qui n'est accessible qu'aux personnes qui ont le pouvoir économique et politique. Des conflits violents émergent au sein et entre les communautés sur les questions foncières. L'usage de terres communes n'est plus possible désormais dans de nombreux endroits. Nous considérons qu'il s'agit d'une violation du droit des communautés – qui avaient cette tradition et usage des terres dans cette approche communautaire. La privatisation a introduit la location des terres aux ressortissants et aux étrangers, une façon systématique de démanteler complètement le régime foncier coutumier et les droits de propriété commune. Prenant prétexte de la croissance des populations, les gouvernements cèdent des parts importantes de terres aux investisseurs, qui mettent en place des infrastructures de logement et promeuvent l'industrie du tourisme, facilités qui ne seront jamais accessibles pour les communautés. L'accès à et le contrôle des terres par les agriculteurs et les collectivités locales est une condition fondamentale pour la souveraineté alimentaire.

L'accapement des terres et ses conséquences :

L'accès et le contrôle de la terre est un pré requis pour réaliser le droit à la nourriture pour tous. Mais ces derniers temps, le phénomène d'accapement des terres a largement augmenté. Les États et les entreprises privées agissent ensemble, avec l'appui d'influents intermédiaires locaux pour acheter ou louer des terres et ce qui affecte la vie et les moyens de subsistance de la population rurale. Ces accapareurs de terres réalisent des profits sur la terre sans préoccupation aucune des droits et de la dignité des paysans ou de la sécurité et de la souveraineté alimentaire des peuples. Cela conduit à la marginalisation des paysans et beaucoup d'entre eux vont être transformés en «paysans sans terre». Cela crée aussi un appauvrissement des communautés autochtones et locales, en détruisant la terre, les ressources productives, en accélérant la destruction de l'écosystème par l'introduction de la monoculture et aggravant la crise climatique.

Comme résultat de ce phénomène d'accapement, des millions d'habitants sont privés de leur territoire ancestral au profit d'entreprises privées étrangères ou nationales. Cela crée aussi, dans de nombreux cas, un vide social par les déplacements de population. La terre doit être disponible pour ceux qui en ont besoin pour se nourrir et nourrir les populations locales, d'une manière durable.

La terre, seul moyen de subsistance des populations locales est prise aux paysans, et souvent, ils sont expulsés de leurs terres par l'absence de protection juridique pour défendre leur droit à la terre et leur occupation.

Dans le contexte d'accaparement des terres, les petits agriculteurs deviennent vulnérables car le profit à réaliser motivent les investisseurs et parfois même les Etats à violer les lois et les réglementations. La FIMARC remarquent les tendances actuelles à la privatisation des ressources communes, spécialement en Afrique, ainsi que dans les communautés autochtones d'Amérique latine et d'Asie.

Les transactions de location ou de vente de terres ou de vendre des terres se passent sans le consentement des populations de façon transparente. La FIMARC condamne cette violation du droit des communautés. Nous notons également l'exode des jeunes en raison des diverses contraintes sur les terres et les ressources productives et la déchéance des droits de propriété des femmes.

La terre devrait être considérée comme un bien non spéculatif, contrôlée par les agriculteurs et le droit coutumier. La politique agricole doit être décidée par le peuple, afin restaurer le pouvoir des petits agriculteurs.

Nous voulons souligner que les États devraient adopter des lois pour protéger et indiquer avec précision les conditions en vertu desquelles les changements dans l'utilisation des terres peuvent se produire, et la procédure à suivre en cette matière pour garantir en permanence les droits des communautés locales. Nous avons besoin de politiques foncières et de régimes juridiques pour sécuriser les terres des populations et des communautés locales. Afin d'assurer les droits fonciers pour les plus vulnérables, la mise en œuvre de réelles réformes agraires est un élément clé.

Nous prenons note du processus de directives de la FAO sur la gouvernance des terres et des ressources naturelles et nous soutenons ce processus à condition que les personnes vulnérables et affectées par ce phénomène, soient consultées et puissent y participer. Ce processus devrait être fondé sur les droits humains, garantir aux populations le droit à la terre et soutenir l'agriculture paysanne familiale. Il devrait être l'instrument juridique contraignant à mettre en œuvre tant au niveau national qu'international.

Nous critiquons les responsables de la Banque Mondiale pour « l'investissement responsable agricole » (RAI) car il est illégitime et inadéquat d'aborder l'agenda du phénomène d'accaparement des terres en le présentant de manière douce comme un investissement agricole.

L'accaparement des terres favorise un système agricole orienté vers la monoculture à grande échelle utilisant les OGM, le remplacement des agriculteurs par des machines, une utilisation exagérée de produits chimiques et des énergies non renouvelables. Cette agriculture est pour le profit d'un petit nombre de personnes et non pas pour nourrir la population locale.

Elle sert uniquement à alimenter les profits d'un petit nombre et accroît la pauvreté des autres.

En nous joignant à la lutte contre l'accaparement des terres, nous agissons pour la défense des ressources en terre, eau, en faveur de la biodiversité, de l'environnement, etc.

Dans ce contexte FIMARC veut exprimer sa solidarité pour les luttes des populations locales où nos mouvements sont activement impliqués. Par exemple :

- *La lutte des populations d'Orissa, en Inde, qui sont expulsées de leurs terres par la construction d'une grande exploitation minière et d'une aciérie par Posco*
- *La lutte des populations de Fray Ventos proches des côtes des rivières Uruguay et Gualeguaychu en Argentine qui sont menacées d'expulsion de leurs terres en raison de la construction d'une grosse papeterie de Finlande qui polluera gravement ces rivières.*

Nous sommes convaincus que l'agriculture paysanne familiale peut nourrir la population d'un pays, d'une région et doit donc être promue. Il est urgent d'investir dans l'agriculture biologique ou dans une agriculture plus respectueuse de l'environnement pour sauver la biodiversité qui, partout dans le monde, est en péril.

Il est nécessaire de mettre en œuvre des réformes agraires basées sur la souveraineté alimentaire pour redistribuer équitablement les terres, pour assurer un accès aux ressources naturelles et productives aux petits agriculteurs - en particulier, l'accès à la terre et à l'eau - et assurer un contrôle juste et équitable des ressources.

Enfin, nous affirmons que nous ne pouvons accepter aucune forme d'accaparement des terres, et nous demandons fortement l'arrêt immédiat de tous les projets d'accaparement des terres car le vol des terres n'est ni acceptable, ni négociable pour les populations locales.

Assesse, Avril 2011.



Nouvelles de la FIMARC

Le **séminaire asiatique** des Mouvements de la FIMARC a eu lieu du 1 au 10 juin au Sri Lanka, accueilli par le CEC. Le thème de ce séminaire portait sur le développement et les menaces qu'il représente pour l'accès à la terre des populations locales en Asie. Nous en ferons un écho plus large dans votre prochain numéro de VMR.

Journée Mondiale de l'Alimentation – il est temps de préparer des actions concrètes

La FAO célèbre chaque année, le 16 octobre, la journée mondiale de l'alimentation. Cette journée a été déclarée JMA depuis 1945 par les Nations Unies pour faire prendre conscience au plus grand nombre du problème de la faim dans le monde, pour renforcer la solidarité nationale et internationale dans la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté, pour

encourager la participation des populations rurales, particulièrement des femmes et des catégories les moins privilégiées dans les décisions et les activités qui influencent leurs conditions de vie...

La FIMARC s'est investie depuis de nombreuses années pour relayer cet appel et l'année dernière nous avons lancé un appel pour réaliser des actions pratiques dans de nombreux pays. Le Comité Exécutif de la FIMARC a décidé de renforcer les activités de la Journée Mondiale de l'Alimentation. Le thème de la JMA de cette année 2011 est «Le prix des denrées alimentaires – de la crise à la stabilité».

Les mouvements membres de la FIMARC recevront prochainement un appel à l'action et nous vous demandons d'ores et déjà de vous préparer pour cette JMA.



Séminaire Asiatique, Colombo (Sri Lanka)



PUBLIE PAR

Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques
Federación Internacional de los Movimientos de Adultos Rurales Católicos
Federação Internacional dos Movimentos de Adultos Rurais Católicos
International Federation of Rural Adult Catholic Movements

Editeur responsable

George Dixon FERNANDEZ, rue Jaumain 15 - 5330 ASSESSE (BELGIQUE)